

Le Reculet - La Valserine



Une randonnée proposée par zbh0170

Ce parcours en boucle vous permettra d'accéder au Reculet, le second sommet du Jura qui, bien que moins haut de 2m du Crêt de la Neige, est plus pittoresque que ce dernier. De ce lieu, vous pourrez de profiter de magnifiques paysages jusqu'au Mont-Blanc. Le retour s'effectue aux abords de la Valserine, qui est une des rivières les plus sauvages de France.



Durée :	7h45	Difficulté :	Difficile
Distance :	17.48km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	1172m	Moyen de locomotion :	A pied
Dénivelé négatif :	1168m	Région :	Massif du Jura
Point haut :	1693m	Commune :	Chézery-Forens (01200 01410)
Point bas :	677m		

Description

Le point de départ est situé à proximité du hameau de la Rivière, à 3km de Chézery-Forens en direction de Lélex. Juste après le panneau d'entrée de l'agglomération, allez à gauche sur une petite route descendante. On pourra se garer aux alentours du 2ème lacet à proximité d'un pont (l'accès à ce dernier était fermé même pour les piétons). Il existe évidemment d'autres lieux de départ aux alentours.

(D/A) Remontez la route par laquelle vous êtes arrivé pendant environ 400m. Juste après un pont, empruntez à gauche un sentier ascendant en direction de la Rivière.

(1) Une fois arrivé au hameau, traversez la route (RD991) puis allez à gauche sur quelques mètres. Après être passé devant un arrêt de bus, prenez une petite route sur la droite en biais. Un panneau indicateur indique la direction du sommet du Reculet en 2h30. Rapidement une bifurcation apparaît : allez à gauche en direction du Reculet et Vernay Dessus.

(2) Traversez le pont Népalais, puis continuez le sentier jusqu'à une maison. Contournez cette dernière par la droite après avoir coupé un chemin carrossable et tout en suivant le panneau indicateur.

Dans un environnement forestier, le sentier commence à s'élever véritablement à partir de ce lieu. Suivez la direction du Reculet et des Chalets de Lachat en coupant deux fois de suite le chemin carrossable.

(3) Arrivez à un autre maison à contourner par la droite (attention, car le balisage me semblait absent).

Après coup, un panneau indicateur indiquant la Rivière (donc sens descente) sera visible. Continuez le sentier qui continue à monter régulièrement mais sans véritable excès. Ce dernier coupe plusieurs fois une piste forestière grim pant dans une succession de lacets. Un peu plus haut, suivre cette piste jusqu'à sa fin, pour prendre ensuite un chemin à droite et arriver à proximité des Chalets de Lachat que l'on domine.

(4) Continuez en suivant la direction du Reculet et de Thoiry Derrière sur le sentier qui continue à grimper régulièrement. Ignorez les départs à gauche comme à droite. Un peu après être sorti de la forêt, rejoignez l'intersection avec le chemin que l'on utilisera au retour.

(5) Poursuivre sur la droite jusqu'à une cabane non gardée dénommée Thoiry Derrière qui peut servir d'abri en cas de mauvais temps. Continuez le sentier au-dessus de la cabane jusqu'au GR (balisage Blanc et Rouge) qui suit la crête. Admirez la vue du côté du Léman : le lac, la ville de Genève, et enfin le Mont-Blanc si le temps le permet.

(6) Bifurquez à droite pour suivre le GR en direction du sommet du Reculet marqué par la présence d'une croix.

Points de passages

- D/A : La Rivière - Vernay Dessus**
N 46.241898° / E 5.893283° - alt. 681m - km 0
- 1 : La Rivière - RD991**
N 46.240946° / E 5.895988° - alt. 719m - km 0.49
- 2 : Pont Népalais**
N 46.241382° / E 5.898454° - alt. 741m - km 0.69
- 3 : Maison à contourner par la droite**
N 46.249466° / E 5.900058° - alt. 870m - km 1.65
- 4 : Les Chalets de Lachat**
N 46.255887° / E 5.911227° - alt. 1283m - km 4.2
- 5 : Intersection : à droite à l'aller comme au retour**
N 46.261703° / E 5.927969° - alt. 1562m - km 5.84
- 6 : Jonction GR, à droite**
N 46.259164° / E 5.930528° - alt. 1642m - km 6.25
- 7 : Le Reculet**
N 46.256968° / E 5.929857° - alt. 1693m - km 6.54
- 8 : Plat des Menues RD991**
N 46.277889° / E 5.925534° - alt. 883m - km 10.36
- 9 : Quitter la route, suivre le chemin à gauche**
N 46.280885° / E 5.925352° - alt. 894m - km 10.7
- 10 : Pont du Niaizet**
N 46.281967° / E 5.922766° - alt. 860m - km 11.41
- 11 : Pont du Rouffy**
N 46.267167° / E 5.90575° - alt. 785m - km 13.98
- 12 : Pont du Diable**
N 46.251751° / E 5.891727° - alt. 705m - km 16.26
- D/A : La Rivière - Vernay Dessus**
N 46.241876° / E 5.893294° - alt. 681m - km 17.48

(7) Du sommet du Reculet, haut de ses 1718m, vous pourrez continuer à admirer la vue tout autour. Histoire de faire une petite boucle, je propose de redescendre sur l'autre versant tout en suivant le GR, afin de rejoindre une variante de ce dernier évitant le sommet.

(6) Quittez le GR pour reprendre à gauche le chemin descendant en direction de Thoiry Derrière et poursuivez jusqu'à l'intersection déjà passée à la montée.

(5) Prenez à droite en direction de Lélex et Plat des Menues sur le sentier dit des 32 contours : ce dernier rentre assez rapidement dans la forêt avec une pente descendante relativement modérée au début (attention aux obstacles des nombreuses racines surtout si le terrain est glissant).

Après un moment de marche, le sentier oblique d'un seul coup sur la gauche afin de descendre avec de multiples lacets et de manière plus accentuée en direction du bas de la vallée. Attention, la visibilité du sentier était moyenne au début (feuilles mortes de la saison automnale) et il convient d'être bien attentif au balisage de couleur Jaune.

Un peu au-dessous de la cote des 1100m, le parcours se poursuit avec une déclivité de moins en moins importante jusqu'à l'approche de la route RD991 au Plat des Menues (quelques panneaux).

(8) Allez à droite sur la route RD991 en direction de Lélex pendant environ 300m, jusqu'au bâtiment visible sur la gauche : il s'agit de la colonie de vacances du Niaizet.

(9) Quittez la route pour passer à gauche du bâtiment tout en le longeant, puis empruntez un chemin ponctué de lacets descendant doucement vers la rivière.

(10) Traversez le pont du Niaizet franchissant la rivière de la Valserine, puis virez tout de suite à gauche vers le Pont du Rouffy et le Lac du Creux. Le sentier s'élève un peu, tout en s'éloignant de la rivière afin de passer à proximité du lac qui est en fait temporaire.

A la bifurcation, allez à gauche en direction du Pont du Rouffy (si vous le désirez, le lac est également accessible au prix d'un petit détour d'une centaine de mètres) sur un sentier en pente descendante qui longera ensuite la rivière de façon plus ou moins proche. Ensuite, le sentier s'élève un peu à nouveau afin de revenir en douceur au bord la rivière au niveau du Pont du Rouffy, en pierres sèches et assez ancien qui enjambe la Valserine d'une seule arche (admirer les alentours).

(11) Ne traversez pas le pont et continuez le sentier sur la même rive en direction du Pont du Diable : on s'élève à nouveau progressivement tout en s'éloignant franchement de la rivière. La descente se fait ensuite un peu plus sèche afin de rejoindre le cours de la rivière.

Le sentier suit à présent le cours de la rivière sans trop s'en éloigner et traverse ensuite un ruisseau sur un petit pont de bois. Il conviendra d'être bien attentif au balisage de couleur Jaune afin de monter sur un petit monticule qui amène dans la continuité dans un grand champ (indiqué Ruines de la Platière Burdet sur la carte IGN).

Traversez le champ tout en se rapprochant de la rivière afin d'emprunter un chemin qui longe cette dernière et arrive au Pont du Diable. Ce dernier, en maçonnerie, est moins intéressant que le précédent.

(12) Traversez le pont en direction du hameau de la Rivière tout en passant à proximité d'une falaise nous dominant et donc bien visible (le Rocher des Hirondelles). Continuez tout droit jusqu'au point de départ (D/A).

Informations pratiques

Le balisage ainsi que les indications sont plutôt corrects.

De bonnes chaussures de randonnée sont fortement recommandées.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-le-reculet-la-valserine/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



↑ N 1km
©2017 IGN

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.